

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **E.R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1897)**

Heft 22

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER

PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un collègue du syndic de Morges.

Tous les Vaudois qui ont visité la belle exposition de Genève ont entendu ou voulu entendre, au phonographe du Parc de plaisance, le désopilant discours du *syndic de Morges*.

Quels rires, quelles *recalfées* à l'ouïe de ces longues phrases, où le patriotisme du brave syndic le rend presque éloquent !

« Orateur de cantine, me direz-vous ; phrases creuses de la tribune populaire, clichés patriotiques, éloquence d'abbaye, déclamations chauvines, *blagues*, qui sont d'autant plus malsaines que les imbéciles qui les écoutent croient que « c'est arrivé », et s'écrient : « Il n'y en a point comme nous ! » ou : « Qu'ils y viennent voir, mille tonnerres ! »

Halte ! ne nous emportons point, restons calmes. C'est votre opinion, je la respecte, et cela d'autant plus qu'il y a tant de gens qui n'en ont pas, d'opinion.

Mais permettez-moi d'ajouter ceci : Avez-vous sondé le cœur de ce brave fonctionnaire qui, s'adressant à ses concitoyens, les conjure d'aimer la patrie et de mourir pour elle, s'il le faut ? Moi, je suis convaincu qu'il saurait faire le sacrifice de sa vie et de ses biens pour sauver son pays, car il l'aime de tout son cœur et il le dit à sa façon. Il a appris à l'école ce beau chant :

La Suisse est belle,
Oh ! qu'il la faut chérir !
Sachons pour elle
Vivre et mourir !

Son langage n'est pas académique, oh ! non, — d'ailleurs il n'y a plus d'Académie à Lausanne, — mais il part du cœur et il va droit au cœur.

A l'appui de ce que je viens de dire, permettez-moi de vous citer ici, presque textuellement, le discours d'un autre syndic, qui, lui aussi, était un brave homme et sut le montrer dans maintes circonstances.

Il ne s'agit pas ici de patrie, mais de reconnaissance.

C'était il y a quelque trente ans ; le Conseil d'Etat avait nommé inspecteur des ponts et chaussées, dans la division du ... un ancien magistrat, très populaire et très estimé dans cette partie du pays. Peu de temps après sa nomination, le nouvel inspecteur voulant s'assurer par lui-même que certains travaux commencés étaient bien faits et juger de l'état des routes de l'un des districts de sa division, prit sa canne et, le cœur joyeux, commença sa tournée. Il était environ midi quand il arriva à X, un des plus anciens villages de la contrée. Les autorités, prévenues par le postillon, avaient fait préparer à la hâte un dîner à l'auberge communale. A la fin de ce modeste repas, le syndic, brave et simple campagnard, prit la parole en ces termes, pour remercier leur hôte :

« Monsieur l'inspecteur,

» Estimez-moi si je prends la parole pour vous dire, avec nos sentiments bien respectueux, tout ce que nous avons sur le cœur.

» Le jour que vous avez été nommé inspec-

teur de notre arrondissement a été pour toute la contrée un jour néfaste ; oui, je le répète, ça été un jour néfaste pour toute la population de notre contrée ; on en a été joyeux dans tous les villages de par chez nous et on aurait bien voulu allumer des feux comme pour les brandons, mais on n'a pas osé, parce qu'on craignait les écindies par rapport à la grande chaleur qui s'y faisait alors.

» Ah ! oui, le Conseil d'Etat a fendu la broche quand il vous a choisi : respect pour lui !

» Pas plus tôt qu'on vous a nommé, vous avez déjà demandé la correction de la route qui passe par notre village ; les contours seront aplanis, et les montées et les descentes seront redressées ; il n'y aura plus de gouilles et de pacot comme on en voyait tant aux temps d'autrefois et même encore aujourd'hui.

» Quand on vous demandera quelque chose, on sera sûr de l'avoir d'avance, car vous êtes, à respect, comme un prunier qui suffit de le gruler pour avoir des prunes. Aussi, monsieur l'inspecteur, toutes les fois que vous passerez par chez nous, il y aura toujours un verre de vin pour vous, une tasse de café pour madame votre épouse ou un bout de saucisse à griller avec du pain de ménage, car nous savons que vous n'êtes pas fier et que vous nous ferez toujours l'honneur et le plaisir d'accepter sans compliments aucuns.

» Et vous, mes chers concitoyens, remplissez vos verres jusqu'aux bords pour boire à la santé de monsieur l'inspecteur ; puisse-t-il, ... puisse-t-il être de notre choix ! et puissions-nous... puissions-nous en avoir toujours besoin ! Qu'il vive ! »

Et les municipaux enthousiasmés chantèrent, tout en choquant leurs verres :

Qu'il vive ! qu'il vive !
Qu'il vive et soit heureux !
Ciel, entends nos vœux.

M. D.

Vevey, le 22 mai 1897.

Monsieur le Rédacteur,

L'intéressant article publié dans votre dernier numéro et concernant les « fêtes de villages » m'a fait souvenir que je possédais un vieux manuscrit intitulé : *Copie sur le livre du grand hipocrate et pline grand fillosofe et abile Docteur et médecin ou lon peut voir dedans des remèdes pour plusieurs maladies tirés moi à mot et fidellement Lannée 1744.*

Ce manuscrit renferme non seulement des formules pour remèdes, plus incroyables les unes que les autres, mais aussi deux recettes qui peuvent intéresser vos lecteurs, membres de sociétés de tir. Les voici :

« Secret pour tirer avec la balle droit à la cible ou ailleurs.

» Mettès trois grains de blès dans la Tête
» d'un serpen et lenroté dans la Terre puis du
» froment vous en mettré un grain dans cha-
» que Bale.

» Autrement

» Faite vos bâles au mois de la Trinité qui es

» le mois de May ou de Juin au jour et à l'heure
» que la lune seras pleine au signe du sagi-
» taire ; mettès dans chaque bale un grain de
» Blé d'Egipe. »

C'est ce grain de blé dans chaque balle qui me rend perplexé !... Je trouve encore cette autre recette :

« Pour empêché a un fusil de tiré droit frôté
» le bout du fusil avec un oigne blanc. »

Celle-ci n'est pas difficile à essayer, mais n'étant pas tireur et ne possédant pas d'armes, il ne m'est pas possible de vérifier l'exactitude du procédé.

Agrééz, Monsieur le Rédacteur, mes cordiales salutations. E. R.

Onna fenna bin remotcha.

Quand on dit que ne l'ai a què lè z'avocats que pàovont sè crotsi avouè lè fennès po la niaffa, cein est bin verè se vo volliaï ; mà l'arrevè assebin quoqu'è iadzo que la pe granta taboussa pào sè vairè cliourè lo mor pè lo premi tabreluque dáo velâdzo, sein que l'aussè oqu'è à repipà.

L'est cein qu'est arrevà à la Caton Frelure, la pe crouè batollie dè l'eindràï, que ne fà què taboussi, cancanà, derè dáo mau su lè dzeins et amenà dái bizebillès dein lè ménadzo avouè sa leingua dè serpeint. Assebin, se l'ai diont la Vuvra, vo pàodè comptà que n'est pas por rein.

L'ai avàï l'autro dzo vâï lo borné on moué dè fennès, lè z'enès que rēcouràvont dái cassès, dái potsons, dái z'autro que lavàvont dáo jerdinadzo po lo lèindéman et, dè bio savàï, tot cein cotterdzivè et cancanavè qu'on sè saràï cru dein n'a pinta après n'a vòta.

La Caton l'ai sè trovavè assebin que rēcouràvè sè z'èzès, quand vouaiquie Jeannot Fredon que vint à passà. Revegivè dè la vegna et coumeint fasàï tsaud, s'aminè vâï lo borné po bairè n'a pancha d'èdhie à la goletta.

Ein cè mouement la Caton avàï dein lè mans n'a patta et avouè on bocon dè molasse, potsvivè on moajjào, que l'est don l'espatala avouè quiet on verè lè truffès quand on lè fà freccassi ; mà cè uti étai tot rodzo tant l'étai einrouilli.

— T'as saï, Jeannot ! se l'ai fà la Caton ; binsu que te té soulà hiai et lo vin que t'as fifà t'a rouilli la dierdietta !

— Se lo vin que yè bu hiai m'a rouilli la dierdietta, l'ai reponde Jeannot, l'est tot coumeint lo burò que t'as met à tè truffès, l'a fé rouilli ton moajjào !...

Vo z'aràï falliu ourè lè recalfàtes que fasion lè fennès qu'ètion dèveron lo borné ; mà ellia pourra Caton rizàï dzauno d'avàï zu dinsè on cliou rivà et on part dè cliào pernettès sè peinsàvont : « L'est bin fé à ellia crouia lama, et respè po Jeannot ! » C. T.

Echos de la catastrophe de Paris.

Nous lisons dans les *Annales politiques et littéraires* :

Les événements les plus douloureux ont leurs côtés comiques. La catastrophe de la rue Jean-Goujon a donné naissance à un nombre